

**Église du Motty – Assainissement de la molasse du clocher et entretien de la toiture de la nef – Demande de crédit**

---

AU CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**1. PRÉAMBULE**

Les façades de l'église du Motty, notamment celles du clocher, sont dotées d'éléments en pierre naturelle, molasse ou grès de St-Gall (ci-après nommées "molasses").

Ces pierres délicates ont bénéficié d'un ravalement au début des années 1970. Ce travail en surface n'a pas résisté au temps et en 1998, certains morceaux situés au-dessus de l'entrée du temple se sont détachés, créant un danger certain pour les usagers.

Un montant pour une réfection d'urgence avait été porté au budget ordinaire de 1999. Afin d'éviter la pose d'un échafaudage au-dessus de la toiture de la nef, ce qui aurait augmenté l'ampleur des travaux, la réfection ne concernait que le traitement des molasses du clocher de la façade sud (entrée), avec retour sur les façades latérales.

Les molasses qui n'ont pas été refaites à ce moment-là, soit la façade nord et le retour sur les façades latérales jusqu'à l'endroit de la réfection de 1999, doivent l'être dans les meilleurs délais, en raison d'une détérioration progressive.

Par ailleurs, en 2003, un examen de la couverture en tuiles de la nef a fait apparaître un risque de dégâts au niveau de la charpente. En effet, il a été constaté qu'un certain nombre de tuiles devenues poreuses se délitaient sous l'effet de l'alternance pluie-gel. Un sondage local a permis de se rendre compte de l'absence d'une sous-couverture, laissant la charpente et le plafond de la nef à la merci de dégâts d'eau, en cas de fuite au niveau de la couverture.

Ce constat a incité la Municipalité à entreprendre conjointement l'étude de la réfection des molasses du clocher (2<sup>ème</sup> étape) et celle de la couverture de la nef. Cette dernière comprendra la pose d'une sous-couverture étanche.

## **2. TRAVAUX PRÉVUS**

### **2.1 Réfection de la molasse du clocher**

- Façade nord:
  - ravalement des faces des chaînes d'angles y compris joints
  - remplacement des pièces les plus abîmées
  - remplacement des bases des chaînes d'angles avec boudin
  - remplacement du cordon mouluré
  - remplacement de l'encadrement de fenêtre des cloches
  - remplacement du fronton cintré sur l'horloge
- Façade est:
  - remplacement du cordon mouluré
  - remplacement de l'encadrement de fenêtre des cloches
  - remplacement du fronton cintré sur l'horloge
- Façade ouest:
  - remplacement partiel du cordon mouluré

### **2.2 Couverture et ferblanterie de la toiture de la nef**

- Démontage et préparation:
  - dépose et évacuation de la couverture en tuiles
  - dépose et évacuation du lattage
  - dépose et évacuation de l'ancienne ferblanterie
  - dépose et évacuation du lambrissage des berceaux
  - nettoyage du lambrissage de la nef, mise hors d'eau
- Couverture:
  - fourniture et pose d'une sous-couverture synthétique à joints collés
  - fourniture et pose d'un contre lattage et d'un lattage
  - fourniture et pose d'une couverture en tuiles plates
- Ferblanterie:
  - fourniture et pose de chéneaux mi-ronds y compris tous accessoires
  - fourniture et pose de dauphins en acier plastifié
  - fourniture et pose de toutes pièces de ferblanterie pour toit en pente
  - fourniture et pose de barres de sécurité thermolaquées

### 3. DEVIS GÉNÉRAL

Échafaudages	Fr. 11'000.00
Réfection de la molasse, façade nord	Fr. 37'000.00
Réfection de la molasse, façade est	Fr. 18'000.00
Réfection de la molasse, façade ouest	Fr. 4'000.00
Installation et démontage de la couverture et ferblanterie	Fr. 10'000.00
Sous-couverture et couverture	Fr. 31'000.00
Ferblanterie et barres de sécurité	Fr. 14'000.00
Réfection de la peinture des avant-toits	Fr. 2'000.00
Divers et imprévus (environ 10 %)	<u>Fr. 12'000.00</u>
Total général (HT)	Fr. 139'000.00
TVA 7,6 % (arrondi)	<u>Fr. 11'000.00</u>
<b>Total général TTC</b>	<b>Fr. 150'000.00</b> =====

### 4. FINANCEMENT

Le coût des travaux sera couvert par la trésorerie courante.

L'amortissement interviendra, dès la fin des travaux, par prélèvement sur le fonds de réserve pour investissements futurs (compte 9282.11), sur 30 ans, soit pour un montant de **Fr. 5'000.00** par année.

Cette opération n'engendrera pas de nouvelles charges annuelles d'exploitation.

\* \* \*

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

## CONCLUSIONS

### LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 24/2006;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### DÉCIDE

1. D'approuver le projet d'assainissement de la molasse du clocher et d'entretien de la toiture de la nef de l'église du Motty.
2. D'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 150'000.00** (cent cinquante mille francs) pour sa réalisation.
3. De financer cet investissement par la trésorerie courante. L'amortissement interviendra, dès la fin des travaux, pour un montant de **Fr. 5'000.00** par année.

\* \* \*

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 9 octobre 2006.

Au nom de la Municipalité  
Le Syndic      Le Secrétaire

(L.S.)

P. Kaelin      Ph. Poget

**Annexe:** vue du clocher

### Délégués municipaux à convoquer

- Par la commission ad hoc:      Mme Danièle Petoud Leuba, section des bâtiments
- Par la commission des finances:      M. Pierre Kaelin, Syndic, section des finances

Ecublens/VD, le 9 octobre 2006  
RM